

Himalia Capitalisation

Investissez

pour l'avenir

Complémentaire à un contrat d'assurance vie, **le contrat de capitalisation s'adresse notamment aux investisseurs soucieux d'optimiser la fiscalité de leur patrimoine.** Il peut représenter aujourd'hui sur le marché une solution adaptée aux objectifs patrimoniaux bien spécifiques des épargnants.

CAP SUR VOTRE STRATÉGIE PATRIMONIALE

Ce contrat de capitalisation constitue l'un des outils incontournables pour la gestion de votre patrimoine. Il répond en effet à la plupart de vos objectifs d'investissement.



Une offre financière large et diversifiée.



Des options de gestion pour optimiser le suivi de votre épargne.



Des services en ligne pour vous faciliter la vie au quotidien.



La possibilité d'inscrire votre contrat dans le cadre de la fiscalité PEA.

Ce contrat bénéficie du savoir-faire et de la solidité du groupe Generali.

Generali dans le monde

Fondé à Trieste en Italie, le Groupe Generali est implanté depuis 1832 en France où il s'est développé dans toutes les branches de l'assurance. Il assure aujourd'hui 61 millions de clients dans le monde.

Acteur de référence de l'assurance, Generali France compte :

- 7,4 millions de clients particuliers et 750 000 professionnels et entreprises ;
- 101,7 milliards d'euros d'actifs gérés.⁽¹⁾

Le groupe Generali développe des relations fortes, responsables et durables dans les marchés où il opère. Il est activement investi dans chacun d'eux. Fort de son expertise historique, Generali Vie a créé un pôle dédié au développement de l'épargne patrimoniale : **Generali Patrimoine**.

Ce savoir-faire, associant la maîtrise des contrats multisupports multigestionnaires à celle des solutions internet, bénéficie régulièrement de la reconnaissance de la presse et des professionnels.

⁽¹⁾ Hors investissement sur des supports en unités de compte (source : chiffres Generali 2019).

UNE OFFRE FINANCIÈRE À LA MESURE DE VOS OBJECTIFS

Vous trouverez au sein de l'offre financière du contrat Himalia Capitalisation des supports pouvant répondre à vos objectifs d'épargne quel que soit votre profil d'investisseur.

Une sélection multigestionnaire de supports en unités de compte toutes zones géographique et sectorielle

Plus de 1 100 supports en unités de compte différents dont des supports OPC indiciels (ETF), des actions (titres vifs) et un large choix de fonds répondant aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) estampillés du label ISR.

Une gamme de supports en unités de compte accessibles par avenant d'investissement : fonds structurés et/ou immobiliers.

L'ensemble de ces supports sont rigoureusement sélectionnés pour vous faire profiter des meilleures opportunités des marchés.

Un fonds Croissance

G Croissance 2020

Avec G Croissance 2020, compte tenu de son mécanisme et de sa constitution, **vous alliez sécurité et performance**. Il est le choix de la protection de votre capital et d'une gestion d'actifs diversifiée et durable de votre épargne.

Une offre financière diversifiée de qualité

Notre large sélection de supports vise à répondre à la plupart de vos attentes, quel que soit votre objectif :

- anticiper l'achat d'un bien immobilier ;
- prévoir les études de vos enfants ;
- préparer votre retraite.

Demandez conseil auprès de votre intermédiaire d'assurance pour construire votre projet d'épargne.



L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



DES SOLUTIONS DE GESTION **POUR PILOTER VOTRE ÉPARGNE**

Le mode de Gestion Libre

Choisissez le mode de Gestion libre et pilotez en toute liberté votre épargne investie sur les supports composant l'offre financière de votre contrat Himalia Capitalisation.

Ce mode de gestion vous permet de :



gérer, comme vous l'entendez, la répartition de votre capital entre le fonds en euros (Actif Général de Generali Vie), le fonds G Croissance 2020, les supports en unités de compte, les fonds à avenant, les actions et les OPC indiciels (ETF) ;



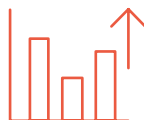
diversifier vos investissements sur les supports en unités de compte de votre choix en mixant catégories géographiques, sectorielles, parmi nos nouvelles solutions d'investissement (immobilier, investissement responsable, private equity, etc.).

Des options de gestion pour sécuriser ou dynamiser votre épargne⁽²⁾



Les transferts programmés

pour investir de manière progressive et régulière sur les supports en unité de compte, hebdomadairement, mensuellement ou trimestriellement.



La dynamisation des plus-values

pour dynamiser les plus-values générées par le fonds Actif Général de Generali Vie du contrat en les transférant annuellement vers un ou plusieurs supports en unités de compte (supports de dynamisation).



La sécurisation des plus-values

pour sécuriser hebdomadairement les plus-values générées sur des supports en unités de compte sélectionnés vers un support de sécurisation.

La limitation des moins-values et des moins-values relatives

pour transférer totalement et automatiquement pour chaque support de désinvestissement sélectionné et en fonction d'un seuil de moins-values de référence que vous aurez déterminé, la valeur atteinte de chaque support vers un ou plusieurs supports de sécurisation dès lors que le seuil aura été constaté (périodicité quotidienne).



⁽²⁾ Dans le cadre de la Gestion Libre, selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



Le mode de Gestion Pilotée

Il existe aujourd'hui sur le marché une offre considérable de supports en unités de compte au sein de laquelle il est complexe de repérer les meilleures opportunités. Or, savoir investir au bon moment sur les supports en unités de compte et désinvestir en cas de baisse sont des décisions difficiles à prendre sans disposer, au préalable, des informations adéquates.

Pour répondre à cette problématique, vous pouvez bénéficier des atouts de la gestion pilotée disponible au sein du contrat Himalia Capitalisation.



Disposez d'une gestion de votre épargne clé en main

Dans le cadre de la gestion pilotée du contrat Himalia Capitalisation, vous confiez la gestion de votre épargne à Generali Vie qui prend conseil auprès d'une société de gestion en fonction de l'orientation de gestion choisie.

Les sociétés de gestion présentes au contrat sont agréées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sont parmi les plus reconnues sur le marché de la gestion d'actifs.

Celles-ci disposent des compétences techniques et des outils de surveillance des marchés indispensables pour sélectionner, au sein d'une palette de supports en unités de compte conséquente, ceux qui sont les plus adaptés à l'orientation de gestion que vous avez choisie.

Vous profitez ainsi d'un univers d'investissement riche, diversifié et pouvant s'adapter au mieux à votre profil d'investisseur.



Les atouts de la gestion pilotée

- Vous profitez d'un suivi constant de vos investissements et de changements d'allocations réguliers pour maximiser les performances potentielles des supports en unités de compte.
- Vous êtes libéré des contraintes de temps liées aux arbitrages sur les supports en unités de compte.
- Vous avez accès à des informations détaillées et des commentaires sur la gestion de votre épargne, les performances des supports en unités de compte et les tendances du marché.

Tous les atouts d'un contrat flexible

À tout moment, vous pouvez :

- changer d'orientation de gestion ;
- investir une partie de votre épargne sur le fonds G Croissance 2020, le fonds en euros disponible dans le cadre du contrat Himalia Capitalisation et la gamme de supports par avenant (fonds structurés et/ou immobiliers), parallèlement à la gestion pilotée ;
- quitter le mode de Gestion Pilotée et revenir au mode de Gestion Libre.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



UNE ÉPARGNE POUVANT S'ADAPTER **AU MIEUX À VOS PROJETS**



Pour épargner régulièrement, programmez vos versements.

Pour vous constituer un capital au moyen d'une épargne régulière, vous pouvez opter pour la simplicité et mettre en place des versements libres programmés. Il vous suffit de déterminer leur montant, leur fréquence ainsi que leur répartition entre les supports de votre choix.



L'option de réversion de votre rente viagère.

Pour protéger l'un de vos proches, vous pouvez opter pour la réversion de votre rente viagère à son profit en cas de décès. Afin d'équilibrer au mieux son futur niveau de vie, la réversion de votre rente peut être définie selon un taux de 60 % ou 100 %.



Pour changer de cap, demandez un arbitrage.

Un arbitrage consiste à modifier la répartition de la valeur atteinte entre les différents supports d'investissement du contrat. Votre intermédiaire d'assurance est à votre disposition pour accompagner votre démarche.



Pour assurer votre avenir, optez pour la rente viagère.

Selon vos projets, vous pouvez opter à tout moment pour une rente viagère qui pourra être utilisée en complément de revenu ou dans le cadre de votre retraite.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur.

L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



CUMULEZ LES AVANTAGES **DU PEA ET DU CONTRAT DE CAPITALISATION**

Le contrat Himalia Capitalisation vous offre la possibilité de bénéficier de la fiscalité PEA.

Profitez des avantages du PEA...

- Vous avez l'opportunité d'investir sur les marchés financiers français et européens à moyen ou long terme.
- Les éventuelles plus-values⁽³⁾ générées sur votre PEA sont exonérées de l'impôt sur le revenu après 5 ans.
- Vous pouvez percevoir une rente viagère non-imposable à l'impôt sur le revenu après 5 ans.

et des atouts du contrat de capitalisation.

- Vous limitez votre imposition à l'IFI.
- Tout rachat avant 5 ans entraîne la clôture de votre PEA et la perte des avantages liés à sa fiscalité. Contrairement au PEA bancaire, vous conservez votre contrat de capitalisation pour l'épargne restante : votre épargne évolue et vous accédez à la fiscalité du contrat de capitalisation.
- En cas de décès, votre PEA est clôturé mais votre contrat de capitalisation est transmissible et conserve son antériorité fiscale.

⁽³⁾ Hors prélèvements sociaux.

UN CADRE FISCAL AVANTAGEUX

	Régime fiscal du contrat Himalia Capitalisation	Régime fiscal du Plan d'Épargne en Actions (PEA) ⁽⁴⁾
Fiscalité des plus-values en cas de rachat pour les produits afférents aux primes versées à partir du 27 septembre 2017	<p>Sauf application d'un régime particulier d'exonération, la taxation des produits est effectuée en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un prélèvement par l'assureur équivalent à un acompte ; • une liquidation définitive lors de l'établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu par le contribuable. 	<p>Gains réalisés dans le cadre du Plan d'Épargne en Actions (PEA)</p> <p>Pendant la durée du plan, l'ensemble des gains réalisés dans le cadre du PEA ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu s'ils sont réinvestis dans le PEA.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment du rachat, l'assureur doit précompter un prélèvement forfaitaire obligatoire non-libératoire de l'impôt sur le revenu (PFO) au taux de 12,8 % pour les contrats de moins de 8 ans et 7,5 % pour les contrats de plus de 8 ans. • Lors de la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année n+1, le contribuable a le choix entre le prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Ce choix vaut pour l'ensemble de ses revenus de capitaux mobiliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rachat avant 5 ans : clôture du PEA sauf cas spécifiques. Imposition du gain net au taux de 12,8 % ou imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu hors prélèvements sociaux. • Rachat après 5 ans : pas de clôture du PEA et les versements restent possibles après 5 ans. Exonération d'impôt sur le revenu hors prélèvements sociaux, suivant les conditions prévues par la réglementation.
	<p>En cas d'application du PFU, le taux d'imposition est fonction de la durée du contrat (inférieur ou supérieur à 8 ans) et du montant des primes versées et non-remboursées au 31/12 de l'année n-1 (inférieur ou supérieur à 150 000 €) sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du souscripteur (hors PEP et PEA) : 12,8 % ou 7,5 %.</p> <p>À partir du huitième (8^e) anniversaire du contrat, le souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 € ou 9 200 € selon sa situation personnelle.</p> <p>Quelle que soit la date du versement des primes, les produits sont soumis aux prélèvements sociaux, dans les conditions prévues à l'article L136-7 du Code de la Sécurité sociale.</p> <p>Les personnes fiscalement domiciliées en France mais relevant d'un régime d'assurance maladie d'un État membre de l'EEE ou de la Suisse tels que les frontaliers, les fonctionnaires européens etc. et non-affiliées au régime obligatoire de la Sécurité sociale française sont exonérées sur justificatifs et sur présentation d'une attestation sur l'honneur de la CSG/CRDS mais demeurent assujetties au prélèvement de solidarité de 7,5 % (pour tous les faits générateurs postérieurs au 1^{er} janvier 2019).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie en capital (= rachat total) au-delà de 5 ans : clôture du PEA. Exonération d'imposition hors prélèvements sociaux. • Sortie en rente viagère au-delà de 5 ans : si le plan se dénoue par le versement d'une rente viagère, celle-ci est exonérée d'impôt sur le revenu. Elle reste soumise aux prélèvements sociaux sur une fraction de son montant déterminée en fonction de l'âge du crédientier lors de l'entrée en jouissance de la rente. <p>Si le bénéficiaire d'une rente viagère issue d'un PEA vient à décéder, la rente de réversion éventuellement versée au conjoint survivant est également exonérée d'impôt sur le revenu.</p>
Fiscalité en cas de décès du souscripteur	Le contrat de capitalisation intègre la succession du souscripteur pour sa valeur de rachat au jour du décès. Il est soumis aux droits de succession. Le contrat se poursuit au nom du ou (des) héritier(s) du souscripteur décédé.	
Impôt sur la fortune immobilière (IFI)	Le contrat de capitalisation intègre la base taxable de l'impôt sur la fortune immobilière pour une fraction de la valeur de rachat au 1 ^{er} janvier de chaque année. Cette fraction correspond à la valeur représentative des unités de compte constituées de certains actifs immobiliers.	
Cas particulier des non-résidents	Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France sont soumises aux prélèvements fiscaux français ou à un taux conventionnel en présence d'une convention fiscale internationale. Elles sont exonérées de prélèvements sociaux sur justificatif.	

⁽⁴⁾ Attention ! Le choix de la fiscalité PEA doit se faire obligatoirement à la souscription.

VOTRE ÉPARGNE À PORTÉE DE CLIC

Pendant toute la vie du contrat, vous pouvez suivre⁽⁵⁾ l'évolution de votre épargne depuis le site de votre intermédiaire d'assurance ou sur le site **accés-clients.com** qui vous est dédié.

Consultation de la situation de votre contrat

- Mouvements.
- Épargne atteinte.
- Répartition de votre épargne investie.
- Ensemble de vos courriers.
- Fiches d'information financière sur chaque support mises à jour régulièrement.
- États de situation.
- Simulateur de rachat partiel.

Réalisation rapide de vos transactions en ligne

- Arbitrages dans le cadre du mode de Gestion Libre (avec alerte en cas de changement du niveau de risque).
- Changement de mode de gestion.
- Rachat partiel 72 h⁽⁶⁾.
- Versements libres.
- Versements libres programmés.
- Modification de vos coordonnées postales ou fiscales.

Profitez de la souscription dématérialisée !

Votre intermédiaire d'assurance peut vous permettre l'accès à la souscription dématérialisée sous certaines conditions.

ACCÈS À VOTRE CONTRAT GRÂCE À iGENERALI DEPUIS VOTRE SMARTPHONE



iGeneral est une application entièrement gratuite disponible sur l'App Store et le Google Play Store. Spécifiquement développée pour vous, iGeneral permet de suivre en temps réel l'évolution de votre épargne.

Vous pouvez ainsi :

- consulter les données clés de votre contrat (composition des supports, montant de l'épargne atteinte...);
- visualiser l'historique de vos mouvements sur les 3 dernières années (graphique interactif);
- suivre la performance de vos supports financiers;
- contacter votre intermédiaire d'assurance facilement par téléphone ou par email.

Pour télécharger iGeneral

Rendez-vous sur App Store ou Google Play Store depuis votre smartphone.

Google Play TM Store et App Store sont des marques déposées respectivement par Google Inc. et Apple Inc.



⁽⁵⁾ Selon les modalités prévues dans la note d'information valant conditions générales du contrat. Prendre contact avec votre intermédiaire d'assurance.

⁽⁶⁾ L'envoi des fonds sera traité par l'assureur dans un délai de 72 h maximum (3 jours ouvrés) à la condition que les coordonnées bancaires du souscripteur aient été préalablement transmises et enregistrées par l'assureur et que ce virement soit à destination d'un établissement bancaire situé en France. La date de crédit sur le compte bancaire peut être impactée par les délais interbancaires en vigueur, ces délais étant indépendants de la volonté de l'assureur. Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées.

Le document d'informations clés du contrat Himalia contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre intermédiaire d'assurance ou en vous rendant sur le site de **generali.fr/info-epargne**.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Himalia Capitalisation est un contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification dont l'assureur est Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales du contrat.
Himalia Capitalisation - page 7/7

